



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Yonne

Pôle vie de l'élève et des établissements

Affaire suivie par :  
Séléna PELLETIER  
Cheffe de pôle  
Tél : 03 86 72 20 10  
Mél : [pv2e89@ac-dijon.fr](mailto:pv2e89@ac-dijon.fr)  
12 bis, Boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

Auxerre, le 2 novembre 2020

L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale de l'Yonne

à

Mesdames et messieurs les directeurs des  
écoles primaires  
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet:** Parlement des enfants 2020-2021

Organisé conjointement depuis 1994 par l'Assemblée nationale et le ministère en charge de l'éducation nationale, le « Parlement des enfants » permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe réalisé durant une partie de l'année scolaire.

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Pour le département de l'Yonne, 6 classes de CM2 de l'enseignement public et privé sous contrat doivent être proposées (2 par circonscription électorale).

Cette année, les classes sélectionnées sont invitées à réfléchir sur le thème: « L'alimentation durable et équilibrée ».

Les enseignants qui souhaitent participer doivent envoyer leur candidature avant le 16 novembre 2020 à l'aide de la fiche jointe à l'adresse [pv2e489@ac-dijon.fr](mailto:pv2e489@ac-dijon.fr). Si aucune classe ne s'est portée volontaire dans une circonscription, une désignation sera effectuée. Le règlement de l'opération est disponible sur le site <https://www.parlementdesenfants.fr/comment-s-inscrire>.

Entre le 8 et le 19 mars 2021, le jury académique se réunira pour choisir la proposition de loi qui sera présentée par l'académie au jury national.

Le 3 mai 2021, le jury national sélectionnera quatre propositions de loi qui seront mises en ligne sur le site « [parlementdesenfants.fr](http://parlementdesenfants.fr) ».

Avant le 31 mai 2021, les classes participantes voteront par voie électronique en faveur d'une de ces quatre propositions de loi.

Enfin, le 15 juin 2021 les résultats du vote électronique seront annoncés à l'occasion de la réception des quatre classes finalistes à l'Assemblée nationale.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette nouvelle édition du Parlement des enfants.

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des  
services de l'éducation  
nationale

Vincent AUBER